

Certiphyto

Nouveaux pictogrammes de danger



Public concerné

Demandeurs d'emploi, salariés, employés communaux, individuels

Objectif de la formation

Cette formation s'adresse à **toutes les personnes** exerçant une profession dans le domaine de la distribution et/ou de l'application de produits phytopharmaceutiques et/ou de conseil.

Validation de la formation

Attestation permettant la délivrance du certificat individuel :

- Entreprise non soumise à agrément : décideur
- Entreprise soumise à agrément : décideur
- Opérateur
- Vente (produits - grand public ou professionnel)
- Conseil

Contenu de la formation

Les durées varient suivant le certificat :

- Réglementation,
- Prévention des risques pour la santé,
- Prévention des risques pour l'environnement,
- Réduction du recours aux produits phytopharmaceutiques.

Moyens pédagogiques et techniques

Exploitation pédagogique du Valentin : local phytosanitaire, aire de lavage

Organisation de la formation

La formation a lieu dans les locaux du CFPPA.

Elle a lieu de 8h30-12h/13h30-17h.

Elle peut se dérouler :

- en présentiel lors de sessions programmées par le centre
- en FOAD (Formation Ouverte)

L'attestation peut également être délivrée suite au passage d'un test.

Tout au long de
1^{ère} année

De 7 à 28 h



Contact

Stéphanie Drusch
04 75 83 23 10
cfppa.bourg-les-valence@educagri.fr

Intervenants

Formateur CFPPA

Financement

Sous réserve de prise en charge :
FAFSEA
VIVEA
Pôle Emploi

Centre de Formation Professionnelle et de
Promotion Agricoles
Avenue de Lyon
26500 Bourg-lès-Valence
04 75 83 23 10
fax.04 75 83 01 02
cfppa.bourg-les-valence@educagri.fr
Suivez nous sur Facebook :
[CFPPA de Bourg Les Valence](http://www.cfppa-bourg-les-valence.fr)